



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en œuvre d'une filière hydrogène sur le bassin de Lacq

Question orale n° 659

Texte de la question

M. David Habib interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur le dossier de la filière hydrogène sur le bassin de Lacq. Ce projet, initié par l'union locale de la Confédération générale du travail et soutenu par l'ensemble du tissu syndical et des acteurs économiques de Chemparc - patronat compris -, vient de faire l'objet d'une étude de faisabilité et technique, cofinancée par l'État et les collectivités locales. M. le député souhaiterait que les services de M. le ministre analysent et prennent en compte cette étude dans le cadre de la stratégie nationale des « Territoires d'industrie » dévoilée en novembre 2018. La mise en place d'une filière hydrogène sur le bassin de Lacq permettrait d'apporter une réponse supplémentaire et ambitieuse à la fin de l'exploitation commerciale du gisement gazier de Lacq, bassin industriel caractérisé par ses pôles chimie, carbone et énergie, composé de 4 plates-formes Seveso II et de 7 pôles industriels, générant près de 8 000 emplois directs et indirects. Le développement d'une filière hydrogène sur ce complexe industriel permettrait ainsi de fabriquer un gaz qui peut être mélangé en petites proportions au gaz de ville afin de diminuer l'empreinte carbone du gaz domestique mais aussi, notamment, de décarboner les rejets industriels en mélangeant hydrogène et CO₂ pour fabriquer du méthane de synthèse qui circulerait dans les gazoducs en lieu et place du gaz naturel. Il faut rappeler que dans le gisement de gaz naturel du bassin de Lacq, découvert en 1951 et dont l'exploitation a pris fin en 2013, on continue d'extraire de l'hydrogène sulfuré. Alors que la loi interdit, à partir de 2040, la production d'hydrocarbures en France, une dérogation a été accordée au bassin de Lacq afin de permettre la poursuite de cette activité chimique pour laquelle des hydrocarbures sont co-produits et seulement à des fins industrielles. Aussi, au-delà des discours officiels, il faut se saisir de ces initiatives locales qui contrastent souvent avec l'immobilisme de l'État. M. le député lui rappelle qu'aucun crédit de l'État n'a pu être obtenu alors que le prédécesseur de M. le ministre, M. Christophe Sirugue, s'y était engagé. Face au désintérêt de cette majorité, il a fallu puiser dans les crédits de reconversion de l'usine de Yara pour trouver le financement de cette étude. Aujourd'hui, l'État doit prendre ses responsabilités et tout entreprendre pour que le bassin de Lacq devienne un territoire exemplaire et d'excellence en matière de développement de l'hydrogène. C'est à Lacq que cette filière doit se développer en raison de son passé industriel, de la présence de *leaders* mondiaux comme Arkema pour la thiochimie ou de Toray pour la fibre de carbone, de la culture industrielle des salariés et l'acceptabilité des riverains. Lacq a tellement donné à la France que ce bassin doit aujourd'hui continuer à en être l'un des premiers « Territoires d'industrie ». Aussi, dans ce double contexte d'une volonté de relance industrielle au niveau national et d'une impérieuse reconsolidation économique du bassin de Lacq, et considérant l'alternative prometteuse que constitue l'hydrogène aux énergies carbonées, il lui demande de se saisir de ce dossier.

Texte de la réponse

FILIERE HYDROGENE SUR LE BASSIN DE LACQ

M. le président. La parole est à M. David Habib, pour exposer sa question, n° 659, relative à la filière hydrogène sur le bassin de Lacq.

M. David Habib. Je souhaite, une fois de plus, vous sensibiliser à la question de la filière hydrogène sur le

bassin de Lacq dans les Pyrénées-Atlantiques.

Nous avons obtenu, contre le Gouvernement qui se montrait assez obtus sur ce point, la poursuite de l'extraction de gaz sur le bassin de Lacq au-delà de 2040, tout comme pour le gisement voisin du Vic-Bilh.

Le gaz extrait du bassin de Lacq est naturellement chargé en soufre et en hydrogène sulfuré. Il est donc possible de développer aisément une stratégie industrielle autour de l'hydrogène. C'est tout le sens d'une démarche qui a été soutenue par l'union locale de la CGT et relayée par l'ensemble des organisations syndicales, ainsi que par le patronat, qui voit dans le développement de cette filière une heureuse initiative permettant, parallèlement aux efforts de reconversion et de mutation engagés depuis plusieurs années, d'assurer définitivement l'avenir du bassin de Lacq. Selon les prédictions, le bassin de Lacq devait durer cinquante ans. Je suis convaincu qu'il durera bien plus longtemps, bien plus que votre majorité et que notre opposition.

Quelles initiatives compte prendre le Gouvernement pour saisir cette opportunité qui fait consensus parmi les acteurs politiques et sociaux ?

L'étude de faisabilité qui a été réalisée va être rendue publique. Il n'a pas été simple de trouver les financements pour la mener à bien, madame la secrétaire d'État. Vous n'y êtes pour rien, car vous ne faisiez pas partie du Gouvernement à ce moment-là. En revanche, tel était bien le cas de M. Le Maire. Il avait été plus facile d'agir sous la majorité précédente : Christophe Sirugue, que je salue, avait été très attentif à nos interpellations.

Je souhaite vous entendre à ce sujet, sachant que rien ne se fera au-delà de la volonté des pouvoirs publics, que vous allez exprimer aujourd'hui, ni sans associer, bien évidemment, les groupes Total et Air liquide, qui sont installés sur notre territoire.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Mme Agnès Pannier-Runacher, *secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.* Monsieur Habib, le Gouvernement s'est fixé un objectif de neutralité carbone en 2050, qui sera décliné dans notre industrie. À cette fin, il a inscrit la décarbonation de l'industrie comme l'un des chantiers stratégiques dans sa feuille de route industrielle.

Notre stratégie de reconquête industrielle repose, d'une part, sur la mobilisation de filières professionnelles, dans le cadre des contrats stratégiques de filière, et, d'autre part, sur la dynamique de territoires. Les territoires et leur initiative sont les catalyseurs de cette stratégie.

Je me réjouis d'ores et déjà du succès de l'initiative territoires d'industrie, qui permet de contractualiser les relations au sein de chaque territoire concerné. L'animation est confiée aux conseils régionaux, et le pilotage, aux présidents d'intercommunalité et aux industriels locaux.

Cet effort réalisé au niveau local est complété par un engagement spécifique de l'État et des opérateurs publics – La Banque des territoires, Bpifrance, Business France, Pôle emploi, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie –, qui mobilisent un large éventail de politiques publiques pour appuyer et accompagner les projets des territoires d'industrie. Plus de 1,3 milliard d'euros sont orientés prioritairement vers ces territoires.

Le cas du site de Lacq est emblématique de la transition que nous vivons et des enjeux de transformation auxquels nous sommes confrontés. Historiquement productrice d'hydrocarbures, la plateforme s'est transformée et regarde désormais vers l'avenir, avec le projet de production d'hydrogène que vous avez mentionné. L'hydrogène est une technologie clef pour atteindre notre objectif de décarbonation et a fait l'objet d'un plan spécifique, annoncé par le ministère de la transition écologique et solidaire en juin dernier. Nous sommes d'ailleurs frappés par le nombre de projets liés à l'hydrogène qui émergent sur le territoire national. Je me félicite que l'étude portant sur la possibilité de construire une filière hydrogène à Lacq puisse servir de support à

l'initiative soutenue dans le territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes.

Comme vous le savez, un protocole d'accord relatif à ce territoire d'industrie a été signé hier entre les élus des collectivités locales et les industriels. Il symbolise le renouveau industriel que nous voulons promouvoir au travers de l'initiative Territoires d'industrie. Sachez que nous serons très attentifs à la réalisation de ce contrat. Le cadre qu'il fixe n'est d'ailleurs pas fermé : chacun a le droit d'avoir de bonnes idées complémentaires, qui pourront être mises en pratique. L'important, c'est que la dynamique est désormais engagée.

En tout état de cause, il est clair que l'hydrogène est une des technologies qui nous permettront d'assurer la transition écologique et énergétique. Il importe désormais de lancer des projets viables et de les soutenir.

M. le président. La parole est à M. David Habib.

M. David Habib. Je vous remercie de votre réponse, madame la secrétaire d'État. Vous ne pouviez pas en dire plus, car nous sommes aujourd'hui au début d'un processus. Vous avez relevé à juste titre que de nombreux projets liés à l'hydrogène émergent sur le territoire national et que le site de Lacq a pleinement vocation à accueillir une filière hydrogène, compte tenu de son passé, de l'acceptabilité des populations et de la formation des salariés.

Je vous invite, madame la secrétaire d'État, à venir en Béarn. Vous pourrez constater que le complexe industriel de Lacq, fondé initialement sur l'extraction du gaz, a engagé sa mutation depuis des décennies. Il est passé à une autre chimie, celle des molécules, celle de l'intelligence. Il a maintenu son savoir-faire en matière énergétique, notamment dans le domaine des biocarburants et des matériaux composites. Aujourd'hui, tous les Boeing – Airbus se fournit auprès d'un autre producteur – contiennent de la fibre de carbone fabriquée chez nous.

Venez en Béarn, madame la secrétaire d'État. Je suis persuadé que l'ensemble du corps social, en dépit des différences politiques qui peuvent exister entre nous, saura faire bloc autour du développement de la filière hydrogène, que vous avez exprimé aujourd'hui la volonté de soutenir sur le territoire hexagonal.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 659

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2019](#)

Réponse publiée le : 27 mars 2019, page 3094

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 mars 2019](#)